

Du 15 au 21 juin 2024

SOMMAIRE

Nouvelle République - Élections législatives en Indre-et-Loire : les maires en plein « branle-bas de combat » (11/06)

Localtis - Transition écologique : des pairs et des maires plutôt que des experts pour dépasser les tensions (14/06)

BFMTV – «Ca chamboule tout » : quand les élections législatives perturbent mariages, anniversaires et fêtes (14/06)

20 minutes - Elections législatives 2024 : « Hors de question d'annuler la fête »... Les maires de France face au défi des élections (15/06)

OUEST France - Les maires ruraux réclament de « la souplesse » (16/06)

La Croix - Villages d'avenir : les maires ruraux ont désormais leur couteau suisse pour mener leurs projets (17/06)

Courrier Picard - Les petites communes rurales s'en sortiront (17/06)

Libération - Législatives : entre désarroi et résistance, des maires de petites communes face au vote Rassemblement national (18/06)

Le Monde - Pourquoi la dégradation de l'accès aux services publics nourrit-elle le vote pour le RN ? (18/06)

Le courrier des maires - A quand une culture « déparisianisée » ? (18/06)

La Montagne - Des rencontres pour imaginer la médecine rurale de demain organisées à Chéniers, dans la Creuse (18/06)

La Gazette des communes - « La loi "Notre" suscite encore la colère des maires » (18/06)

La Gazette des communes - Le point sur l'obligation légale de Débroussaillage (19/06)

Localtis - Revalorisation des secrétaires de mairie : les syndicats restent vent debout (20/06)

Localtis - France ruralités revitalisation : la première partie du zonage est parue (20/06)

L'indépendant Aude - Élections législatives 2024 : l'association des maires ruraux de l'Aude demande aux candidats de s'exprimer sur 10 points (20/06)

Paris-Normandie - MonShérif, une application pour protéger les élus (20/06)



Veillez ne pas diffuser cette revue de presse mais la considérer pour votre seule information, en vertu des articles L121-1 et L122-1 du Code de propriété intellectuelle protégeant les auteurs et leurs œuvres.

Nouvelle République – Élections législatives en Indre-et-Loire : les maires en plein « branle-bas de combat » (11/06)

Les maires d'Indre-et-Loire s'organisent après la douche froide de la dissolution et à l'approche des élections législatives, les 30 juin et 7 juillet 2024. Une masse de travail « spectaculaire » les attend. L'urne au placard, l'isoloir au grenier.

« On ne pensait pas s'en servir avant les municipales de 2026 », s'exclame Jérôme Field. Le maire de La Roche-Clermault raconte la « douche froide » à l'annonce de la tenue des élections législatives, les 30 juin et 7 juillet.

En vue de leur organisation en accéléré, celui qui est aussi président des maires ruraux est confronté au même casse-tête que ses homologues. « La salle des fêtes où l'on vote n'est pas disponible, il va falloir trouver un autre lieu. Je pense aussi aux panneaux électoraux, combien faut-il en laisser ? »

« C'est le branle-bas de combat, la croix et la bannière »

Tant de questions que les maires se posent, sans pouvoir y répondre. « C'est le branle-bas de combat, la croix et la bannière. Je ne peux pas dire aux gens qui ont loué la salle des fêtes pour 300 couverts de dégager ! Je ne sais pas comment on va faire », lâche Michel Champigny, le maire de Sainte-Maure-de-Touraine, déjà contraint d'annuler plusieurs manifestations.

Depuis dimanche soir, il vit avec la désagréable sensation d'avoir récupéré « la patate chaude ». « Nous demander d'organiser tout cela en si peu de temps, c'est impossible. Précipiter les affaires comme ça, c'est de la folie. »

Sa plus grande inquiétude porte sur le personnel qui voudra bien tenir les bureaux de vote en pleines vacances scolaires. « On a déjà eu du mal à mobiliser les troupes pour les européennes. Il y a de moins en moins de volontaires et nous avons besoin de trois fois seize personnes », détaille Michel Champigny.

Un appel aux administrés

Si les maires ont le pouvoir de réquisition sur leurs élus le jour du scrutin, peu sont prêts à le faire. À Crotelles, l'appel aux administrés est déjà lancé. « Habituellement, la tenue des bureaux est assurée par les membres du conseil municipal. Ceux qui pourront être là devront assurer des double ou triple créneaux », prévoit Léna Messon, la secrétaire de mairie.

Face à une situation qui se gèrera « dans l'urgence », elle s'étonne d'avoir peu de nouvelles de la préfecture, si ce n'est un mail indiquant que les instructions arriveront « prochainement ». « On a plus appris aux 20 h de TF1 », commente-t-elle. Le scrutin demandera beaucoup de manutention dans l'annexe de la mairie puisqu'il faudra jongler entre bureau de vote et salle des mariages.

« Il nous reste encore un peu d'oxygène »

« Ces élections prématurées nous rendent tous un peu grognons », remarque Alain Anceau, le maire de Saint-Roch. Du point de vue technique, il se veut rassurant. « Tout le matériel restera en place. Nous trouverons de jeunes électeurs volontaires. Il nous reste encore un peu d'oxygène, contrairement aux agents de la préfecture (1) qui ne verront pas le jour pendant trois semaines. »

La question financière se pose aussi pour les maires de plus grandes communes. À Fondettes, une élection à deux tours coûte environ 15.000 €. « La dotation de l'État ne couvrira que 2.000 €. Et c'est nous qui payons les heures supplémentaires des agents », souligne Cédric De Oliveira, le maire.

Le président de l'association des maires d'Indre-et-Loire confirme que tous sont sur le pont depuis lundi et que certains sont dépités face à la masse de travail « spectaculaire » qui les attend. « Et puis, les fêtes en lien avec les JO, les mariages, les baptêmes, les anniversaires... Tout est remis en question. C'est une catastrophe. »

Localtis – Transition écologique : des pairs et des maires plutôt que des experts pour dépasser les tensions (14/06)

Lors de rencontres de la transition écologique dans les territoires organisées ce 13 juin

en distanciel par la communauté Comète animée par le ministère de la Transition écologique, la question du "dépassement des tensions" a beaucoup concentré l'attention. Pour les intervenants, ce dernier ne pourra se faire qu'à l'échelon local, grâce à la force de conviction des pairs plutôt que des experts, en réinventant des espaces de dialogue et d'écoute, en associant activement les citoyens pour "faire village" ou encore en leur apportant une "démonstration par l'exemple".

Transition écologique : comment dépasser les tensions locales ? Tel était le thème de la séance d'ouverture – et en partie le fil rouge – des rencontres en distanciel organisées ce 13 juin par Comète (Lien sortant, nouvelle fenêtre), "la communauté écologie et territoires" animée par le ministère de la Transition écologique. Point n'est besoin de s'étendre sur le constat : la transition écologique suscite de fortes tensions... y compris chez ses partisans. "La population est assez sensible à la question de la transition écologique quand vous l'interrogez de manière générale. Après, quand vous rentrez dans le concret, ce qui est vraiment la réalité des maires, je peux vous dire que c'est extrêmement compliqué", observe Fanny Lacroix, maire de Chaîtel-en-Trièves et vice-présidente de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), victime de "l'effet Napi". Et de déplorer ainsi l'échec, après deux ans de débats, d'un projet d'installation de parc éolien sur sa commune et ce, alors que "la mairie allait être propriétaire du foncier" et que le projet avait "des retombées économiques locales", assure-t-elle.

Une coopération centrale

"La transition, c'est une transformation sociale, et pas seulement des enjeux techniques et financiers. [Elle] transforme concrètement nos pratiques sociales, nos modes de consommation, nos modes de vie", souligne le sociologue Samuel Aubin. Pas étonnant qu'elle suscite des frottements. Pour lui, elle appelle en conséquence une "démarche systémique, une démarche dans laquelle aucun acteur n'a, à lui tout seul, l'ensemble des leviers pour porter ces transformations". Ce qui fait que "la question de la coopération est centrale", insiste-t-il, et nécessite "la mobilisation de l'ensemble de la société dans sa diversité". La transition ne pourra être conduite par une seule avant-garde éclairée, rappelait-on récemment du côté du CNFPT (voir notre article du 20 mars).

Complexité

Pour Fanny Lacroix, la mobilisation du plus grand nombre est d'autant moins aisée "qu'on a souvent tendance à apporter beaucoup de complexité, éminemment technique, qui s'inscrit dans notre manière de construire les politiques publiques, et avec laquelle, malheureusement, on perd beaucoup d'élus et de citoyens". Benoit Dufumier, directeur départemental des territoires et de la mer en Côtes d'Armor, estime, lui, que "la complexité, qui crée des tensions, est au cœur de cette transformation". Il souligne que sa gestion constitue d'ailleurs également "un défi interne pour les collectivités et l'État. Nous sommes obligés de globaliser les raisonnements, de travailler à plusieurs, d'anticiper ces complexités, et donc les équipes doivent se former, et peut-être même s'organiser différemment, avec plus de travail en commun, plus de transversalité".

Des pairs et des maires

Reste qu'à tout le moins, il faut surveiller son langage. "Pour s'écouter, il faut déjà comprendre ce que dit l'autre. C'est la difficulté d'être toujours dans l'entre-soi, avec un vocabulaire hermétique", appuie Danielle Mametz, présidente du syndicat mixte Flandre et Lys et maire de Boëseghem. Le vocabulaire, mais aussi le registre du discours. Fanny Lacroix estime en effet que si "l'expertise scientifique est absolument essentielle", il est "difficile de porter une parole scientifique à une population qui éprouve le sentiment d'être laissée pour compte" et qui se détourne en conséquence des institutions, politiques ou scientifiques. Pour l'élue, si "la figure du maire" reste encore "absolument essentielle, plus on va s'éloigner, et plus il va y avoir une remise en question". Convaincue que "ce sont les proches qui vont avoir de l'influence sur ces populations", elle plaide pour "faire parler des pairs, des gens qui vivent les conséquences que les transitions produisent sur les territoires", évoquant l'agriculteur ou le forestier.

Jean-Pierre Seyvos, fondateur, co-directeur artistique de S-composition, en est également convaincu : "L'approche un peu descendante, avec une expertise un peu lointaine, ne marche plus". Samuel Aubin opine, invoquant la logique du ressentiment mise en lumière par la philosophe Cynthia Fleury : "Dans un système social assez stable, on aurait l'idée qu'il s'agirait de développer un dialogue rationnel, que cela se jouerait du côté de la qualité des arguments. Or à un moment donné d'une crise sociale et politique profonde, la dimension des affects devient très importante et peut même prendre le dessus".

La preuve par l'exemple

Pour Nathalie Regond Planas, présidente du Pays Pyrénées-Méditerranée, c'est "par la démonstration que l'on finit par convaincre". La preuve par l'exemple. Un exemple qui doit également s'entendre comme "être exemplaire", souligne Danielle Mametz : "Pour obtenir l'adhésion, il faut faire ce qu'on dit, et dire ce qu'on fait. Il faut être cohérent". Elle aussi insiste sur l'importance "d'illustrer les orientations retenues par des réalisations sur le territoire", en "zoomant sur un projet et dézoomant pour montrer comment il s'inscrit dans un projet beaucoup plus global". Mais pour elle, "la première chose à faire, avant de parler de chiffres, avant de parler de règles, c'est d'instaurer des espaces de dialogue et d'écoute".

Dialoguer, mais comment ?

Des espaces qui, selon Nathalie Regond Planas, doivent néanmoins être "réinventés" : "Une réunion publique, cela n'apporte strictement rien. On ne fait que mettre des positions en opposition". Pour elle, "il faut vraiment être dans l'informel pour que cela infuse, dans les réunions de quartier, les repas de quartier. Ça prend du temps". Pour Jean-Pierre Seyvos, tout est question de méthode. Il confesse qu'au démarrage des projets qu'il a pu conduire, "l'écoute mutuelle est extrêmement complexe. On est envahi par des opinions complètement contradictoires, il y a une grande difficulté à s'écouter". Mais il souligne que "permettre de donner la parole à chacun, de pouvoir s'exprimer et d'être entendu, c'est jouer d'une façon plus horizontale". Il met en avant différentes méthodologies qui permettent de créer une meilleure compréhension mutuelle, de faire émerger si ce n'est un consensus, de nouvelles propositions, de "nouvelles diplomaties", ou de permettre qu'une décision politique soit mieux comprise, comme les démarches "Où atterrir?" et "cartographie des controverses" promues par Bruno Latour. En ajoutant qu'il faut aussi "pouvoir accompagner certaines personnes dans l'expression de ce qu'elles ont à dire, ce qui n'est pas forcément évident pour certaines d'entre elles".

Il y a majorité silencieuse et majorité silencieuse

Pour Nathalie Regond Planas, il est aussi "important, en tant qu'élu local, de ne pas céder à certaines voix qui sont minoritaires", "souvent beaucoup plus sonores que la majorité silencieuse". Elle insiste : "La somme des individualités ne fait pas le collectif. Il ne faut pas essayer de répondre à des cas par cas qui, de toute façon, seraient complètement en opposition les uns aux autres". Samuel Aubin se fait plus tempéré, jugeant qu'il faut considérer cette notion de majorité silencieuse avec précaution : "Il y a eu une époque où on pouvait considérer que cette majorité silencieuse ne s'exprimait pas parce qu'elle avait confiance dans le fonctionnement de notre système de représentation. Je ne suis pas sûr que nous soyons aujourd'hui dans la même situation, que la majorité silencieuse soit silencieuse pour la même raison", alerte-t-il avec un art consommé de la litote.

Nécessaire passage à l'acte

Danielle Mametz vante ainsi le "besoin de proposer des initiatives pour embarquer les gens, d'associer les habitants sur le projet de territoire et qu'ils en soient acteurs", comme le suggérait récemment François Gemenne (voir notre article du 29 mai). En l'espèce, Fanny Lacroix prend toutefois le soin de distinguer "deux formes de participation des habitants". Si elle ne sous-estime pas les mérites des stratégies "où l'on va chercher l'expertise des habitants pour construire une politique publique, pour construire un document de planification qui soit adapté", elle insiste sur le fait qu'on "a aussi besoin d'autres stratégies de démocratie participative qui créent un effet de masse, pas un dispositif qui emmène 20 personnes dans une réunion publique. Au-delà de faire des balades urbaines, la question c'est comment fait-on village ensemble. Comment un village peut, au quotidien, être envisagé comme un commun, comme on le faisait par le passé. C'est comment je prends ma pelle et ma pioche pour aller entretenir le ruisseau, les sentiers. Il faut cultiver la citoyenneté active dans les actes de tous les jours, et ça, cela se fait au plus près, donc à l'échelle de la commune".

BFMTV – «Ca chamboule tout » : quand les élections législatives perturbent mariages, anniversaires et fêtes (14/06)

Les scrutins des 30 juin et 7 juillet imposent aux maires de libérer leurs salles des fêtes qui font souvent office, dans les petites communes, de bureaux de vote. Aux détriments de ceux et celles qui les avaient réservées.

"Tout était prêt. Les bénévoles, le DJ, les artistes, les techniciens, même les lots à gagner au rifle." Stéphane Mathieu

est le président de Mucovie, une association des Pyrénées-Orientales qui vient en aide aux malades atteints de mucoviscidose. Il avait prévu le week-end des 6 et 7 juillet une grande fête à Saleilles - une commune d'un peu moins de 6.000 habitants voisine de Perpignan - pour les vingt ans de son association. Avec course de couleurs, repas, loto, concert et collecte de fonds.

Mais l'annonce dimanche soir par Emmanuel Macron de la dissolution de l'Assemblée nationale et de la tenue d'élections législatives les 30 juin et 7 juillet prochains a contraint le maire de la commune à annuler l'événement. "Il va falloir tout replanifier, retrouver une date, remobiliser les bénévoles", se désole Stéphane Mathieu. "Le maire est lui aussi très embêté et m'a dit qu'il allait tout faire pour nous aider."

"Mais ça chamboule tout."

Baptêmes, mariages, anniversaires, fêtes des écoles ou d'associations, de nombreux événements privés et associatifs sont bouleversés par le calendrier politique annoncé par le président de la République. Créant, pour les maires de ces communes où la salle des fêtes municipale fait souvent aussi office de bureau de vote, de véritables casse-tête.

Les bureaux de vote délocalisés

Certains, comme Jérôme Field, le maire de La Roche-Clermault, une commune d'Indre-et-Loire d'un peu plus de 500 habitants, a immédiatement fait le choix de délocaliser son bureau de vote. "La salle des fêtes était réservée depuis quatre mois, je ne me voyais pas leur dire qu'ils ne l'avaient plus."

D'autant qu'il s'agit d'un couple d'habitants du village qui célèbrent, lors du premier tour des législatives, leurs 60 ans de mariage. "Quand j'ai entendu l'annonce d'Emmanuel Macron, j'ai tout de suite appelé ma secrétaire de mairie qui m'a confirmé que la salle était louée."

"Il n'était pas envisageable d'annuler la réservation", assure-t-il à BFMTV.com.

Jérôme Field, également président de l'Association des maires ruraux d'Indre-et-Loire, a ainsi demandé à la préfecture l'autorisation de délocaliser son bureau de vote dans l'école du village. "Ça demande un peu de manutention pour retirer les tables et les chaises. Mais c'est à 50 mètres de la mairie et de la salle des fêtes."

"Les petites communes vivent de ce lien social que sont les événements familiaux", pointe l' élu. "On va faire ce qui est nécessaire pour assurer les élections et laisser nos administrés faire la fête."

Plus de salle à 18 jours de la fête

Les choses n'ont été aussi évidentes dans toutes les communes, causant, parfois, un moment de flottement. Comme pour Margot, 22 ans, qui a eu une belle frayeur quand la mairie de Charleville-Mézières (Ardennes) l'a appelée lundi matin pour lui annoncer que la salle réservée depuis un an et demi pour son mariage était réquisitionnée pour les élections. "À 18 jours du mariage, horrible", nous raconte-t-elle avec émotion.

"C'était l'angoisse."

La jeune femme n'en dort pas de la nuit, prévient ses proches, ses parents, ses amis qui tentent en catastrophe de trouver une solution de repli. "Mon compagnon était tellement déçu qu'il était prêt à tout annuler, à ne faire que l'église, la mairie et les alliances."

La belle-famille propose tout de même de prêter son jardin pour recevoir la cinquantaine d'invités. "Mais on ne s'est pas cassé la tête à tout préparer pendant des mois pour rien." D'autant que plusieurs prestataires ont été engagés: DJ, photographe, traiteur, location de vaisselle et pièce montée.

Le lendemain, second coup de tonnerre. Margot reçoit un nouvel appel de la mairie. "J'étais au travail, je n'ai pas pu décrocher. Quand j'ai vu qu'il y avait un message, je ne l'ai même pas écouté, j'ai rappelé directement. J'avais le cœur qui palpitait." On lui annonce que finalement, elle a bien sa salle pour son mariage, que c'était une erreur, qu'il n'était pas question de réquisitionner les lieux et d'annuler la fête.

"J'étais tellement soulagée. Mais ça a été les montagnes russes."

"La personne était catastrophée"

Parfois, l'équation confine à l'impossible. Raphaël Brun, le maire de Châteauneuf-de-Galaure, une commune de la Drôme d'un peu moins de 2000 habitants, a quant à lui été contraint d'annuler un anniversaire prévu le 30 juin dans la salle des fêtes municipales.

"La personne était catastrophée, elle disait qu'elle ne savait pas comment elle allait faire", témoigne-t-il.

L' élu lui a proposé, à titre exceptionnel, de lui prêter une des salles de réunion de la mairie. "Mais c'est une salle avec

des tables, des chaises, un écran pour de la vidéoprojection et qui ne peut recevoir que 40 personnes assises. Ce n'est pas une salle pour faire la fête." Raphaël Brun lui a donné quelques pistes pour des salles dans des communes voisines, mais sans certitude quant à leur disponibilité.

"J'espère qu'elle a trouvé mais vraiment, je ne peux pas faire autrement."

Car il assure avoir reçu pour consigne, de la part de la préfecture, de ne pas délocaliser les bureaux de vote "en raison des délais contraints".

"Nous n'avons pas trouvé de solution"

À Moret-Loing-et-Orvanne, une commune nouvelle d'un peu plus de 12.000 habitants de Seine-et-Marne, cinq des six événements associatifs qui doivent se dérouler durant les deux week-ends de vote ont été sauvés. Certains ont été déplacés dans une autre salle municipale, d'autres décalés à une autre date.

Mais cela n'a pas été possible pour le gala de roller. "Il faut une salle assez grande avec un revêtement spécifique", explique à BFMTV.com Christophe Girona, directeur de cabinet du maire. Les communes voisines ont bien été contactées, "mais c'est la même problématique", regrette Christophe Girona.

"Nous n'avons malheureusement pas trouvé de solution."

Heureusement, aucun mariage ou baptême à annuler: les salles qui seront transformées en bureau de vote sont réservées aux activités des quelque 200 associations de la commune. "Ce sont d'autres salles qui sont louées aux particuliers". Et par chance, "nous n'avons aucun événement public, comme une course ou un rallye, prévu à ces dates", souffle, soulagé, Christophe Girona.

"Sans spectacle, je fermes l'association"

Si ces mésaventures peuvent sembler anodines au regard des enjeux politiques, certaines associations jouent pourtant leur survie lors de ce genre d'événement. C'est le cas de celle de Delphine Lefevre, la présidente du Comité de loisir associatif de Busigny (Nord), à la tête de l'école de danse.

"J'avais déjà vendu les 650 places pour les deux spectacles du 29 au soir et 30 après-midi", confie-t-elle à BFMTV.com. "Je ne sais pas comment j'aurais fait s'il avait fallu rembourser."

Parce que Delphine Lefevre avait aussi engagé des frais importants: l'assurance pour l'événement, le DJ, la Sacem, les décors, 4.500 euros de costumes - trois pour chacune de sa centaine de danseuses. Des boissons avaient également été commandées. Car tous les ans, à l'occasion de son spectacle de fin d'année, une buvette propose sandwiches, gâteaux, glaces et barbes à papa. Ce qui lui permet de se rembourser.

Mais le maire de la commune lui a annoncé lundi que la salle où devait se produire ses élèves était réquisitionnée pour les élections, avant de rétropédaler le lendemain et d'accepter de déplacer le bureau de vote. "Heureusement, parce que j'avais contacté une quinzaine de salles dans les communes voisines, même des collèges et des lycées, mais aucune n'était disponible, ou alors elles n'avaient pas de scène, ou des tatamis au sol."

"Si le spectacle n'avait pas pu avoir lieu, je fermes l'association."

20 minutes - Elections législatives 2024 : « Hors de question d'annuler la fête »... Les maires de France face au défi des élections (15/06)

[L'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale a bousculé le calendrier de nombreuses mairies. Certaines se retrouvent à devoir annuler des événements pour que les bureaux de vote puissent être accessibles](#)

30 juin et 7 juillet. Deux dates qui respirent bon l'été, la fin de l'école, les départs en vacances pour certains... Pas cette année. La dissolution de l'Assemblée nationale est passée par là et ces deux dimanches seront synonymes de vote partout en France.

Dans les mairies, les écoles et parfois... les salles des fêtes. De quoi provoquer quelques sueurs froides à des élus. Jérôme Field confirme. Juste après avoir appris l'organisation des deux prochains scrutins des législatives, le maire de La Roche-Clermault (Indre-et-Loire) a vite voulu vérifier que les lieux habituels étaient accessibles.

« Hors de question d'annuler la fête »

« J'ai appelé ma secrétaire de mairie vers 21 heures dimanche soir et elle m'a confirmé ce que je craignais : la salle

était réservée le week-end du 7 », raconte l'édile à 20 Minutes. Alors, pas de deuxième tour dans cette commune proche de Chinon ? Impossible de ne pas le prévoir. « Mais hors de question d'annuler la fête de ce couple qui célèbre ses soixante ans de mariage », ajoute-t-il, lui qui a donc... demandé un déménagement des urnes auprès de la préfecture. « J'ai bon espoir, surtout que l'école est à côté. On se mettra dans la cantine, ça fera moins de tables à déplacer ! »

D'autres élus ont parfois été moins conciliants avec les organisateurs de manifestation. Pas pour le plaisir de gâcher la fête mais simplement car il était impossible de faire autrement. A Amilly (Loiret), la traditionnelle fête de l'Europe, un événement qui attire « 10.000 à 15.000 visiteurs » est annulée. « Les deux événements ne sont pas compatibles », explique-t-on à la mairie. « Mais on va essayer de programmer un mini-festival à la rentrée avec les groupes qui étaient prévus. »

« C'était incompatible »

A Caromb, dans le Vaucluse, aucune solution de repli n'est possible : la Fête de la figue n'aura pas lieu. « Elle est toujours organisée à cette période car ça correspond à la maturité du fruit. Mais après, c'est le 14 juillet et toutes les autres dates sont prises », regrette la maire Valérie Michelier en parlant de « gros impacts économiques ». Mais là encore, pas le choix : « c'était incompatible, notamment en termes de parking et beaucoup d'élus d'autres communes, qui participent au grand défilé, n'auraient pas pu venir. »

Cette déception, d'autres le vivent partout en France. A Rennes par exemple, la ville a annulé une dizaine de fêtes de fin d'année dans les écoles. Des festivals, des manifestations sportives et autres événements connaissent le même sort avec ce calendrier bousculé. Ou alors sont déplacés. A Paimpol (Côtes-d'Armor), l'amicale des sapeurs-pompiers organisera finalement son bal... à la caserne. La salle des fêtes a été réquisitionnée. « Ça ira, ça ne nous change pas tant de choses que ça en termes d'organisation », assure-t-on chez les soldats du feu, compréhensifs.

A Gresswiller (Bas-Rhin), la fête de la Bretzel aura, elle aussi, lieu. Sans être modifiée. « Il y avait trop de frais déjà engagés pour annuler », justifie le maire Pierre Thielen. Alors, comme certains de ses confrères, il a aussi demandé à déplacer les bureaux de vote. « Au complexe sportif. On a un grand parking, ça ira », croit-il en attendant également une réponse de la préfecture. Alors il sera temps de préparer ce nouveau scrutin. Puis, peut-être, de profiter des autres dimanches d'été.

QUEST France - Les maires ruraux réclament de « la souplesse » (16/06)

Trois questions à...

Roch Chéraud, maire de Saint-Viaud, coprésident des Maires ruraux de Loire-Atlantique

Quelle a été votre réaction à l'annonce des scores du Rassemblement national ?

Je n'ai pas vraiment été surpris. Après la crise des Gilets jaunes, en 2018-2019, un agenda rural a été mis en place, une série de mesures pour des politiques publiques adaptées aux communes rurales.

Des choses ont été faites, mais d'autres ne sont pas entendables, comme la fermeture de classes d'écoles. On ne cesse d'alerter l'administration sur la souffrance de nos concitoyens, due aux déserts médicaux, aux problématiques de logement, à la fracture numérique...

Dans nos campagnes, tous ces votes pour l'extrême droite ne veulent pas dire autant de fascistes. Ce sont aussi des votes de contestation.

Et on ne parle pas de l'abstention. Les gens connaissent une perte de repères, identitaire, familial, d'autorité : ils ne savent plus trop où aller, à cause du « en même temps ».

Comment les communes vont-elles s'organiser pour ces deux tours de scrutin ?

La période est plutôt mal choisie. Emmanuel Macron aurait dû dissoudre l'Assemblée après la réforme des retraites ou après les vacances d'été. Normalement, les maires doivent être présents, mais j'en connais qui ont réservé un séjour, des vacances. Les salles sont aussi occupées, par les fêtes de famille.

A priori, les élections auront lieu dans les écoles. Mais on nous demande encore beaucoup. J'ai vu des réactions de rejet par rapport à ces élections.

Les élus craignent de ne pas être présents, de ne pas trouver assez de monde, des agents et des conseillers, pour tenir les bureaux de vote. On sent une baisse de motivation, la flamme est éteinte.

Que demandez-vous ?

Pour organiser des élections dans un délai si court, nous réclamons au ministère de l'Intérieur une circulaire simple avec des mesures pratiques et claires. Et surtout de la souplesse, plutôt qu'une accumulation de contraintes : la possibilité de changer les lieux de vote, la levée des restrictions pour la tenue des bureaux, etc. On ne peut plus s'inscrire sur les listes électorales, c'est dommage. À Saint-Viaud, une vingtaine de personnes a contacté la mairie pour s'inscrire.

La Croix – Villages d'avenir : les maires ruraux ont désormais leur couteau suisse pour mener leurs projets (17/06)

Dans le cadre du programme Villages d'avenir annoncé il y a un an, des chefs de projets, rémunérés par l'État, sont mis à disposition des maires pour faire avancer les dossiers d'aménagement de leur commune. Au pays des normes et des méandres administratifs, ce dispositif mise sur la simplicité et la proximité.

Élu en 2020, François Mainsard ne manquait pas d'idée pour relancer sa petite commune endormie de Roz-Landrieux (Ille-et-Vilaine). Rachat d'un ancien café, création d'un logement social, installation d'une boulangerie... Mais comme la plupart des maires ruraux, cet ex-policier retraité butait sur la complexité des financements croisés. Pour obtenir les crédits du fonds régional Bien vivre partout en Bretagne, il faut répondre à certains critères qui ne sont pas les mêmes que ceux du programme Ambition commune du département. « C'est même parfois contradictoire. Quant à aller chercher les fonds européens, c'est encore plus complexe », témoigne l'élu de cette bourgade de 1 400 habitants.

Un apport d'ingénierie

L'édile reprend désormais confiance. Il a déjà eu trois réunions avec Emmanuelle Perrin, cheffe de projet installée fin 2023 à la préfecture de Rennes. « Le 4 juin, on a encore passé trois heures sur le montage financier. Rien que la boulangerie, c'est un budget à 600 000 € pour notre commune. Elle fait aussi l'interface avec la Banque des territoires. Sans elle, on n'y arriverait pas », assure l'édile.

Isabelle Perrin fait partie des 120 chefs de projets recrutés dans le cadre du programme Villages d'avenir annoncé il y a tout juste un an par le gouvernement Borne pour apporter une « ingénierie » aux élus. En Ille-et-Vilaine, Isabelle Perrin va ainsi suivre une vingtaine de communes qui avaient candidaté et ont été retenues. Les projets sont divers, ils concernent la rénovation énergétique de bâtiments, une revitalisation de centre bourg ou encore la création d'une cuisine centrale pour les écoles de plusieurs villages. Depuis le mois de janvier et jusqu'à mi-mars, Isabelle Perrin a visité toutes les communes. « Certaines en sont à la phase d'idée, et il s'agit de lancer une étude d'opportunité. D'autres sont bien avancées, et je vais les aider à préparer des appels d'offres », témoigne la cheffe de projet.

Dans les Vosges, 60 villages lauréats

Les élus ont son numéro de portable et peuvent compter sur un suivi dans la durée, alors que les administrations locales ont souvent une intervention limitée à certaines phases du projet. « Un département va pouvoir aider un maire à concevoir un lotissement mais la commercialisation des logements n'est pas de sa compétence. Mon rôle est de suivre le projet de bout en bout, d'aider à frapper aux bonnes portes. »

Villages d'avenir a recruté un chef de projet par département, deux pour les plus ruraux. C'est le cas dans les Vosges où Claude Deloffre et Frédéric Forissier officient en ticket pour suivre une soixantaine de communes. Claude Deloffre, lui-même élu depuis vingt ans d'un village de 212 habitants, est bien placé pour connaître les attentes de ses confrères.

« Face aux tracasseries administratives, à la complexité du millefeuille territorial et des normes, des élus jettent l'éponge. Quand ils ne disposent que d'une secrétaire, dix heures par semaine, ce n'est pas possible de s'en sortir. Nous, nous sommes des facilitateurs. » Comme leur collègue de Bretagne, les deux hommes ont visité l'ensemble des communes. « Quand on arrive, les maires nous attendent sur le perron, raconte Frédéric Forissier. Il y a un vrai besoin d'écoute. »

Un réseau de chefs de projet

Villages d'avenir est ouvert aux communes comptant jusqu'à 3 500 habitants car même dans les petites villes se manifestent des besoins en ingénierie. Virgil Étienne est directeur général des services de Châtel-sur-Moselle, une cité de caractère de 1 760 habitants dans les Vosges. Il travaille sur un ambitieux projet de centre médical avec un pôle d'accueil d'urgence de proximité pour délester les hôpitaux d'Épinal et Nancy. « La commune a quatre agents administratifs mais il nous manque une compétence technique et juridique pour travailler sur ce dossier complexe. » L'appui du chef de projet qui a donné un coup de fouet au dossier lui laisse espérer une ouverture de la structure fin 2025.

Le programme est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Elle apporte des outils et des formations aux chefs de chantiers qui ont vocation à tisser un réseau. « Avec les trois autres collègues de la région Bretagne, nous nous réunissons régulièrement en visio pour échanger », témoigne Emmanuelle Perrin. Sur les 120 postes financés par l'État, une vingtaine sont encore en cours de recrutement. « Ils ont des profils variés, plutôt techniques ou administratifs, avec une moyenne d'âge d'environ 35-40 ans et de sept à vingt ans d'expérience professionnelle », évalue Magali Marin, responsable du programme. Ils sont embauchés pour trois ans. Un contrat qui pourrait être renouvelé vu le succès qu'a rencontré Villages d'avenir.

4 000 villages candidats

Deux mille quatre cents villages ont été retenus en décembre 2023 pour bénéficier du programme Villages d'avenir mais ils étaient 4 000 à avoir répondu à l'appel à candidature. Preuve, selon l'Association des maires ruraux (AMRF) qui plaide pour un tel dispositif de soutien, que les élus ruraux ont de vraies ambitions pour leurs communes. Les mairies lauréates sont accompagnées pour une durée allant jusqu'à dix-huit mois. Au fur et à mesure que les premiers projets aboutiront (ce qui devrait être le cas courant 2024), d'autres villages sont appelés à intégrer le programme. Selon le gouvernement, les 2 400 premiers villages, avec une population moyenne de 889 habitants, représentent au total 2,2 millions personnes.

Courrier Picard - Les petites communes rurales s'en sortiront (17/06)

Fabrice Dalongeville président des maires ruraux de l'Oise

Avez-vous des retours sur de sérieuses difficultés dans les communes liées à ces législatives inattendues ?

Pas pour le moment (dans l'Oise). Nous sommes sur des petites communes très rurales, disons simplement que celles qui n'ont qu'un seul bureau de vote ne sont pas inquiétées par la question des fêtes privées. Ces bureaux de vote sont souvent en mairie. Et si installer dans la mairie les bureaux de vote pose souci, on peut célébrer le mariage dans une autre salle, et même dehors. Les bans sont publiés avant, il suffit de prévenir les autorités pour une question de légalité et le tour est joué. Non, je ne suis pas inquiet. Il y a moins de candidats qu'aux Européennes, moins d'affichages, etc.

Quels problèmes ces communes doivent-elles affronter ?

Chez nous tout tourne autour du secrétaire de mairie. Procurations et surtout, enregistrement des résultats pour les autorités après dépouillement. La nôtre est présente au premier tour et en congés au second. On va donc s'organiser, il faut un peu de temps pour se former à la saisie des résultats. Pour tenir le bureau de vote, pas besoin d'être une armée et pour dépouiller, on aura les bras. On trouve des astuces. D'ailleurs un maire peut réquisitionner des conseillers municipaux, il en a le pouvoir. Mais on n'aura pas besoin d'en arriver là. Non. Les soucis vont aux communes moyennes, pas les grandes qui ont des capacités humaines et logistiques, mais celles qui ont deux ou trois bureaux de vote.

Des événements culturels, sportifs, fêtes d'écoles sont concernés ?

Pour les kermesses d'école, renseignez-vous, il semble que les moyens de surveillance nécessaires aux JO règlent en partie cette question, il y en a moins d'organisées, il semble que l'Éducation nationale a passé la consigne sur ce point (voir en page 6). Et encore une fois, je ne vois pas trop le souci, pour un bureau de vote, on n'a pas besoin de 40 tables et 50 chaises ! Là encore, le problème est plus pour les communes moyennes à mon avis.

Libération – Législatives : entre désarroi et résistance, des maires de petites communes face au vote Rassemblement national (18/06)

Certains l'avaient vu venir, d'autres ont pris un « sacré coup » : après les scores record du RN dans leur petite ville, des édiles font part de leur « découragement » ou de leur « tristesse ». Souvent élus sans étiquette, ils sont partagés sur le rôle à jouer pour les législatives.

Des élus de petites communes, souvent sans étiquette, font part de leur « découragement » ou de leur « tristesse », après des scores record du RN. (Mathieu Thomasset/Hans Lucas via AFP)

Ça capte mal, le réseau n'arrête pas de se carapater. C'est à cause de la forêt, précise une voix lointaine. Michel Gros, le maire de La Roquebrussanne (Var), est parti au lendemain des élections européennes pour trois jours de visite impérative dans un parc naturel régional dont il est le président. Alors que se jouent alliances et mésalliances, que le Nouveau Front populaire figne encore son programme et qu'Eric Ciotti se barricade dans son bureau, l'édile veinard n'entend que le son des oiseaux. C'est reposant « ce plein de nature », rigole-t-il. Il n'empêche que Michel Gros a une sacrée « gueule de bois » après que le chiffre a jailli des urnes : la liste de Jordan Bardella a fait 48,6 % dans son village de 2 500 habitants. Ce n'est pas une surprise. Depuis le « quasi-strike » aux législatives de 2022 dans le département – 7 députés RN sur 8 –, le maire l'avait vu venir. « A ce moment-là, je m'étais vraiment questionné : qu'est-ce que tu as fait de travers ? Qu'est-ce que tu as raté ? » Elu sans étiquette, il n'affiche pas ses opinions politiques. « Mais tout le monde sait que je ne suis pas RN. »

Le jour du scrutin pour les européennes, il était là, il a vu défiler dans le bureau les près de 1 200 votants, dont 557 ont mis un bulletin RN. Courtois, souriants, certains s'arrêtaient pour faire un brin de causette avec lui. « Je me rends compte aujourd'hui qu'ils font le distinguo entre le maire – celui qu'on voit tout le temps et qui est à niveau d'engueulades – et la politique du gouvernement. » La Roquebrussanne est un endroit « paisible » où il n'y a « pas de commissariat qui brûle », pas d'insécurité – « on y vit bien », soupire-t-il. Après les européennes, Michel Gros a même été vérifier les chiffres des cambriolages : ils sont riquiquis par rapport aux années précédentes. Un peu partout en France, les maires de petites communes ou de villages ruraux partagent la même « incompréhension », les mêmes « tristesse » et « découragement ». Ils ont l'impression que les urnes ont servi de défouloir, se sentent impuissants face à une colère qui vise Emmanuel Macron, face à des peurs qui défilent sur les chaînes d'informations en continu mais qui n'ont aucun ancrage dans leur quotidien. Incrédules, ils énumèrent comme Michel Gros ou comme Fanny Lacroix, maire Modem de Châtel-en-Trièves, un village d'environ 500 habitants dans l'Isère : « Il fait très bon vivre, on est près de la ville, on a regagné en services publics et commerces, on a un tissu associatif. Et pourtant... »

« On est coincés, on ne peut pas tout porter »

Elle a ouvert des yeux ronds en découvrant que le RN avait convaincu 19,9 % des votants dans sa commune. « C'est moins mauvais qu'ailleurs, mais c'est la première fois que l'extrême droite est devant chez nous, poursuit-elle. Ça m'a vraiment choquée. » « On a pris un sacré coup derrière les oreilles, acquiesce Véronique Négret, à la tête de Villeneuve-lès-Maguelone, petite commune urbaine dans la périphérie de Montpellier. La première consigne que j'ai donnée à mon équipe, c'est : on prend soin de soi, il va falloir tenir. » Pour inciter ses 10 000 administrés à voter aux européennes, elle n'avait pas ménagé ses efforts, distribuant des bracelets aux couleurs de l'Europe à chaque promesse de vote, affichant un compteur géant de participation. Résultat : 41,6 % pour la liste de Bardella. « Le taux de participation a été de 58 %. Je n'ose pas imaginer ce qui se serait passé sinon... » Dès le lendemain du scrutin, la maire divers gauche a tenté de comprendre cette schizophrénie : comment ceux qui l'ont élu ont-ils pu déposer un bulletin pour le RN ? Que s'est-il passé dans cet ancien bastion communiste ? Véronique Négret a décortiqué les scores dans les différents bureaux de la ville, carte à l'appui. « C'est une étude à notre échelle mais ça recoupe ce qu'on observe au niveau national, explique-t-elle. Plus on va vers la périphérie, plus le vote RN s'intensifie. Ça montre la coupure du lien social. »

Que faire d'ici les élections législatives ? La maire d'un petit village de haute montagne de 300 habitants – qui préfère ne pas être citée – s'agace : « Ce n'est pas en trois semaines que je peux changer les choses. Et puis on a déjà suffisamment à faire localement pour ne pas porter sur nos épaules des choix européens ou nationaux. » Fabrice Dalongeville, maire d'Auger-Saint-Vincent, un village de l'Oise, où 87 personnes ont voté RN parmi les 500 habitants, renchérit : « On ne peut pas intervenir sur des représentations nationales. On est coincés, on ne peut pas tout porter. Pour autant, ici le combat contre le RN a commencé depuis longtemps. » Sans étiquette mais ouvertement de gauche, il déroule : il a rouvert le café du village, installé un café associatif, il promeut des actions culturelles comme un festival sur la biodiversité. Mais ce qui le mobilise en ce moment, c'est d'obtenir la publication des doléances, ces

cahiers noircis de la colère des Français.

«Mon parti, c'est ma commune»

En 2018, à l'époque des gilets jaunes, avec d'autres édiles, il avait ouvert sa mairie. Partout en France, sur des pages et des pages, les habitants avaient dénoncé les petites retraites, les difficultés de logement ou de transport, les déserts médicaux... «L'immigration et la sécurité, ça arrive loin...» précise Fabrice Dalongeville. Pourtant, malgré la promesse d'Emmanuel Macron de publier cette grande consultation, elle est tombée aux oubliettes. Les cahiers de doléances dorment aux archives départementales. «C'est ça mon premier combat», répète le maire. Alors que les listes pour les législatives ont été déposées dimanche 16 juin, comme lui, certains édiles sans étiquette, considère que s'engager en faveur d'un parti, c'est prendre le risque de créer des clivages locaux. «Imaginons : je pète un câble et je fais une réunion publique où je dis "ne votez pas RN", explique Michel Gros. Est-ce que vous pensez que ça va être bon ? On va juste me répondre "mais de quoi il se mêle, le maire ?"»

Reportage

A ses yeux, il incarne cette devise – «mon parti, c'est ma commune» – alors il se voit mal donner des consignes de vote. Pour d'autres, comme Fanny Lacroix, la maire sans étiquette de Châtel-en-Trièves, la question ne s'est pas posée. Avant même la naissance du Nouveau Front Populaire, elle a fait chauffer les boucles WhatsApp du village et pris position publiquement pour soutenir la gauche. «Ça m'a semblé une évidence. J'ai une trop grande responsabilité pour rester muette», précise l'ancienne candidate Modem aux législatives de 2022. Lors d'une première réunion de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), le dilemme s'est posé : faut-il mettre en œuvre une action commune ? Les élus avaient d'abord envisagé de faire remonter une liste de revendications. Mais ils avaient renoncé, de crainte d'être instrumentalisés par l'extrême droite, que les attentes des oubliés soient transformées en panorama d'une France abandonnée. Lundi, après une nouvelle assemblée à Lyon, le bureau a finalement décidé de ne pas envoyer un message de vote contre le RN. Dans un communiqué publié dans la foulée, Michel Fournier, le président de l'AMRF, se justifie : «Un responsable national ou un président d'association d'élus ne doit en aucun cas se servir de la légitimité liée à sa fonction pour exprimer publiquement son soutien à un mouvement politique ou à sa propre sensibilité partisane. Ce n'est pas son rôle.» Il se contente donc de rappeler «les valeurs républicaines» ou l'importance du «vivre ensemble».

Grande tournée de porte à porte

De son côté, depuis une semaine déjà, René Revol, maire LFI de Grabels (Hérault), 9 000 habitants, est de tous les rassemblements, que ce soit, la fête de l'école, le marché, «l'anniversaire d'une vieille maman», la sortie de l'école pour inciter à voter aux législatives... Fils d'un Résistant gaulliste – avec qui il a eu des «engueulades homériques» à l'âge de 20 ans – il ne digère pas les 24,7 % pour le RN dans sa commune. «Certains disent que ce n'est pas à nous, les maires, d'agir. Moi je pense le contraire, commente-t-il. Ce qui m'intéresse c'est de m'adresser aux gens, je me sens concerné. Je discute avec tout le monde.» Il a houspillé des jeunes qui se sont pointés après la fermeture du bureau de vote aux européennes, il a sermonné des électeurs babas du résultat alors qu'ils étaient partis en rando. A la mairie, des dizaines d'habitants affluent pour donner un coup de main afin de soutenir le Nouveau Front Populaire, dit René Revol : «Cette union de la gauche est réelle, ça motive les gens.» Il a prévu une grande tournée de porte à porte dans toute la commune afin de convaincre les habitants de se rendre aux urnes. Et ce, dès le lendemain des européennes, alors qu'il avait – et ça ne s'invente pas – une extinction de voix.

Le Monde - Pourquoi la dégradation de l'accès aux services publics nourrit-elle le vote pour le RN ? (18/06)

« Questions de campagne ». Fermeture de bureaux de poste, de centres des impôts, de services de maternité, d'urgences, de tribunaux, de commissariats, suppression de classes, de petites lignes de train... la restructuration des services publics est vécue comme un déclassement par la population.

Fermeture de bureaux de poste, de centres des impôts, de services de maternité, d'urgences, de tribunaux, de commissariats, suppression de classes, de petites lignes de train... En plus de fragiliser des territoires, notamment ceux qui étaient déjà confrontés à des difficultés socio-économiques, contraignant leurs habitants à parcourir des kilomètres pour accéder à leurs droits, les restructurations de services publics, qui ont cours depuis plus de vingt ans, alimentent le vote pour le Rassemblement national (RN), lequel exploite opportunément le sentiment d'abandon et de

déclassement qui en résulte.

Le politologue Jérôme Fourquet y voit « un carburant du RN dans les petites villes et les villages ». Dans son ouvrage *La France d'après* (Seuil, 2023), il montre, résultats électoraux à l'appui, la corrélation entre la progression du vote RN entre 2002 et 2022 et la fermeture de toute une série de services publics (réforme de la carte judiciaire, restructuration des maternités, réorganisation des trésoreries...), dans des préfectures, des sous-préfectures et d'anciens chefs-lieux de canton. Des disparitions « douloureusement vécues par les habitants et les élus », qui, rappelle-t-il, y voient une « rétrogradation » du rang de leur ville. « Cela nourrit le sentiment d'être considérés comme des citoyens de seconde catégorie. »

Dans une étude sur la mobilité des jeunes ruraux publiée en mai, l'Institut Terram, un groupe de réflexion qui se consacre à l'étude des territoires, et l'association Chemins d'avenirs, qui lutte contre l'inégalité des chances des jeunes ruraux, estiment que les entraves à la mobilité, faute d'offre de transports publics, et l'isolement géographique ressenti par nombre de jeunes ruraux concourent à alimenter le vote en faveur du RN – les critères socio-économiques renforcent l'effet de lieu.

Sentiment de relégation

Coautrice de *La Valeur du service public* (La Découverte, 2021), l'historienne Claire Lemerrier rappelle « la portée symbolique de ces services publics à la française dans l'imaginaire collectif. Bureau de poste et ligne de train matérialisent l'aménagement et la desserte du territoire jusque dans chaque canton, comme l'avait voulu la "République", à la fin du XIXe siècle, avec des bâtiments donnant une majesté à ce qui appartient à tout le monde ». Donc, une fierté.

Leur fermeture est vécue comme un déclasserment en même temps qu'un désengagement de la puissance publique. « Voir se dégrader ces bâtiments n'est pas non plus sans effet », rappelle l'historienne, soulignant deux autres effets de bord. « L'effet domino » : la fermeture de services publics entraînant celle de commerces, la non-installation de médecins, etc. « La fermeture d'un guichet, c'est aussi la disparition d'un lieu d'attente et de brassage social. »

Le Monde Ateliers

Lancés en 2019 au sortir de la crise des « gilets jaunes », les guichets France Services – 2 840 structures proposant un « bouquet » de services publics dans un lieu unique, accessible à chacun à moins de trente minutes – sont censés contribuer à la réduction du sentiment de relégation, aussi bien dans les territoires ruraux que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

« Mais le dispositif manque encore de lisibilité et de moyens », constate Claire Lemerrier, qui invite à mieux valoriser le métier des conseillers France Services, dont les fonctions exigent une forte technicité face à des situations complexes, dépassant l'accueil de premier niveau qu'ils sont censés assurer.

« Non seulement les agents ont trop de missions, mais ils sont souvent eux-mêmes issus de milieux populaires », ajoute Clara Deville, sociologue travaillant sur les inégalités d'accès aux aides sociales. Stigmatiser les catégories populaires se tournant vers le RN est, selon elle, une erreur : « C'est aussi de la responsabilité de l'Etat, qui a lui-même creusé une distance sociale et symbolique par le recentrement urbain des services publics et par la dématérialisation. Loin de réduire le non-recours, celle-ci n'a fait qu'accroître les inégalités d'accès aux droits. »

L'instrumentalisation d'une concurrence entre deux France

D'autant que la sociologie du vote RN dépasse désormais largement les catégories populaires. Sur ses terrains, la sociologue constate que les notables locaux vivent tout aussi mal le recul des services publics, « symbole d'un déclasserment territorial ». « Les élus locaux du RN l'ont bien compris, qui viennent grossir les cortèges dès qu'un service public est menacé, profitant du vide laissé par la gauche. »

C'est l'occasion pour le RN d'instrumentaliser la supposée concurrence entre une France des banlieues, qui serait nécessairement immigrée et trop aidée, et une France des villages, qui serait nécessairement abandonnée par l'Etat. Or, les campagnes et les banlieues ont en réalité bien plus en commun que ne voudrait le faire croire le RN, à commencer par leurs inégalités socio-spatiales. De même, les mécanismes de péréquation et de transferts sociaux en provenance des métropoles vers les territoires les moins dynamiques contredisent l'idée d'un « abandon » de l'Etat. « Le problème, c'est que cette redistribution n'est pas perçue par les gens. Alors qu'un guichet qui ferme, oui », souligne Claire Lemerrier.

Cela nourrit ce que Clara Deville appelle « la mise en concurrence des malheurs ». Un phénomène qu'elle a vu

s'accroître avec la réorganisation de l'accueil dans les caisses d'allocations familiales, qui a pu complexifier les parcours d'accès aux droits : « Que voit-on de l'Etat quand il n'est plus là ? Que l'Etat s'occupe des "autres", cette figure située juste au-dessous de soi et qui se matérialise sous les traits racisés du profiteur d'aides sociales. C'est plus facile d'en avoir après l'immigré qu'après l'institution. Surtout quand le RN souffle sur les braises. »

Une offre politique de gauche essentiellement urbaine

Et la gauche ? « François Hollande a poursuivi le mouvement de restructuration entamé sous Nicolas Sarkozy et la dématérialisation à marche forcée », rappelle Claire Lemerrier, s'étonnant toutefois « qu'il n'y ait pas eu, à ce moment-là, de relais politique local de gauche pour sonner l'alerte quant aux conséquences désastreuses sur la vie des gens ».

« Si la gauche espère reconquérir le vote des catégories populaires – celles des bourgs mais aussi des banlieues et des villes –, cela doit passer par des propositions fortes en matière de services publics », estime Julia Cagé, coautrice d'Une histoire du conflit politique (Seuil, 2023) et engagée aux côtés des forces progressistes de gauche – par ailleurs présidente de la Société des lecteurs du Monde. L'économiste considère que l'injustice dans l'accès aux services publics est l'un des principaux déterminants du vote RN, avec le pouvoir d'achat. Et ce, avant la question migratoire. Quant au monde rural, il n'est pas structurellement conservateur, estime-t-elle, mais a en revanche été déçu par une offre politique de gauche essentiellement urbaine et peu attentive à ses préoccupations. « Si vous devez faire des kilomètres pour accoucher ou avorter, comment voulez-vous que des discours sur la constitutionnalisation de l'avortement et la PMA pour toutes vous parlent ? », rappelle-t-elle. Proposition de l'économiste : « Réintroduire l'impôt de solidarité sur la fortune en ciblant toutes les recettes vers le financement des services publics sur tout le territoire. » De quoi rapporter 30 milliards d'euros par an, d'après ses calculs.

En matière de programmes pour les législatives des 30 juin et 7 juillet, le Nouveau Front populaire s'engage notamment à un « plan d'investissement » afin que « personne ne [puisse] habiter à moins de trente minutes d'un accueil physique des services publics ». Mais aussi au « rattrapage des postes manquants de fonctionnaires », de l'hôpital à l'école publique, « en revalorisant les métiers et les salaires ». Dans sa profession de foi mise en ligne, le RN parle, quant à lui, de « réduire les déserts médicaux, soutenir l'hôpital public et sécuriser l'approvisionnement en médicaments », sans davantage de précisions, pour l'heure. La majorité devrait, quant à elle, s'appuyer sur ses engagements pris en avril pour simplifier les démarches administratives et améliorer les services publics.

Le courrier des maires – A quand une culture « déparisianisée » ? (18/06)

Le « Printemps de la ruralité » lancé par la ministre de la Culture doit permettre d'élargir l'accès à la culture et de renforcer l'offre dans les petites villes et territoires périurbains ou ruraux. Si les élus adhèrent à l'ambition de Rachida Dati, ils restent sur leurs gardes et avancent leurs propres recettes pour doper la création artistique en milieu rural.

Après un plan France Ruralités réduisant la culture à son aspect historique et patrimonial, l'Etat parviendra-t-il à regagner la confiance des maires des petites communes ? L'annonce en fanfare du Printemps de la ruralité par la ministre de la Culture, Rachida Dati, courant janvier, moins de quinze jours après sa nomination, a suscité un vent d'espoir. L'Association des maires ruraux de France (AMRF) s'est prise au jeu, partageant sa contribution d'une centaine de propositions. Des milliers d'autres élus, mais aussi des acteurs associatifs, artistes et citoyens ruraux, ont également fait remonter leurs idées auprès des directions régionales des affaires culturelles (Drac). Avant que Bercy et la perspective d'une cure d'austérité ne fassent retomber le soufflé...

Vitalité culturelle. La présentation à venir de la feuille de route de la ministre, lors des futures Assises nationales de la culture en milieu rural, ne devrait pas dissiper le scepticisme des acteurs publics locaux, à fleur de peau et particulièrement méfiants vis-à-vis des effets d'annonce... « Je doute que l'ancienne maire du 7e arrondissement de Paris connaisse quoi que ce soit à l'offre culturelle en milieu rural, bien plus diversifiée et originale qu'on ne le dit », craint l'adjoint au maire et vice-président (DVG) de la communauté de communes de Thouars (Deux-Sèvres) chargé de la culture et du patrimoine, Philippe Chauveau.

« Autant nous souffrons de déserts médicaux, autant je récuse le terme de "déserts culturels" ! Avec un centre d'art contemporain, un cinéma, un conservatoire de musique ou un musée, je n'ai pas l'impression que nous soyons au bord de la paupérisation culturelle... Grâce aux aides de l'Etat, mais surtout à l'impulsion d'acteurs associatifs, d'artistes et d'élus eux-mêmes poussés par une petite partie de la population », souligne Philippe Chauveau.

En dehors de leurs lieux d'exposition, résidences d'artistes et salles de spectacles, les petites communes peuvent compter sur le foisonnement d'initiatives culturelles proposées par le tissu associatif, rappelle, par ailleurs, l'adjoint au maire (DVD) de Guichen (Ille-et-Vilaine). « Lorsque vous n'avez pas un budget "culture" démesuré, le danger serait de vouloir tout gérer. La mairie se doit plutôt d'être une courroie d'entraînement et fédérer », recommande Matthieu Chanel, conscient que la baisse puis le gel des dotations ont contraint les collectivités à quelques arbitrages douloureux un peu partout en France. « Disposant déjà d'un cinéma associatif, le choix a été fait, ici, d'agrandir et de rénover la médiathèque, ainsi que de tripler l'enveloppe dédiée à la programmation culturelle », décrit-il.

« Il est temps d'admettre que l'Etat s'est trompé dans la manière de penser l'aménagement culturel du territoire. » Pierre-Marie Georges, chargé de mission à l'Association des maires ruraux de France

Paternalisme. Bourg-centre de 1 500 habitants en froid avec son interco, Marnay (Haute-Saône) a noué divers partenariats et participe à l'école départementale de musique ou propose des spectacles hors les murs avec les théâtres de Besançon et Vesoul. « Un Français sur deux n'a jamais vu de spectacle vivant de sa vie ! Un chiffre bien plus important encore dans nos campagnes... On peut toujours faire pression sur le ministère, réclamer plus de sous pour changer le cours des choses. J'adorerais entendre "Nabucco" dans les rues de Marnay, mais il faut savoir raison garder. Nous ne ferons jamais venir d'Orchestre philharmonique et n'aurons jamais la programmation de l'opéra Garnier. En déduire qu'un rural vaudrait moins cher qu'un citadin serait une erreur », prévient le maire (LREM) de Marnay, Vincent Ballot, dans une forme de mise en garde à l'adresse de ses homologues.

Message reçu cinq sur cinq par les élus proactifs, loin de céder à la sempiternelle opposition ville-campagne. « Lorsqu'on analyse l'action du ministère de la Culture, les crédits bénéficient très majoritairement à Paris, à l'Île-de-France et aux grandes villes. L'AMRF pourrait crier à l'inégalité territoriale, revendiquer une répartition plus équitable du budget ou un grand plan de rattrapage d'équipements culturels, bien sûr... Mais le vrai problème est que ce déséquilibre n'est que la face émergée de l'absence de considération des acteurs culturels en milieu rural », déplore Pierre-Marie Georges, chargé de mission au sein de l'association d'élus.

« Il est temps, pour l'Etat d'admettre qu'il s'est trompé dans la manière de penser l'aménagement culturel du territoire. Le ministère devra, tôt ou tard, reconnaître que le monde rural peut être un espace de création artistique, de libération de l'énergie créative, lui aussi ! », alerte le chercheur associé au laboratoire d'études rurales de l'université Lyon 2.

Aggiornamento. Plus que jamais en quête d'autonomie, les élus attendent un changement de doctrine du ministère et de son principal relais sur le terrain, les Drac. Une légère hausse des subventions de fonctionnement, c'est-à-dire des moyens humains et financiers susceptibles de les aider à enrayer les inégalités d'accès à la culture à travers des dispositifs d'aller-vers et de médiation par exemple, mais surtout une méthodologie claire. L'objectif est d'obtenir la reconnaissance des spécificités de la culture en milieu rural et de pouvoir reprendre dès lors le dialogue avec les artistes, qu'ils soient amateurs ou professionnels, et les structures culturelles, sans nécessairement devoir attendre l'assentiment du ministère.

« Artistes, élus et programmeurs de lieux culturels ne se retrouvent pas dans la jungle des appels à projets ! La création culturelle ne peut plus se faire selon un modèle imposé par des technocrates, privilégiant trop souvent leurs goûts et leurs propres vues sur les besoins exprimés par les locaux », déplore Pierre-Marie Georges. Philippe Chauveau, qui dit n'avoir « jamais attendu d'argent ni d'idées de Paris », abonde : « Que les services de l'Etat commencent par se montrer plus souples dans l'accompagnement des projets émergents en "province" ! Ce serait déjà très bien. » La très jeune délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle du ministère, aux manettes de ce Printemps de la ruralité, parviendra-t-elle à mener ce chantier jusqu'au bout ?

La Montagne - Des rencontres pour imaginer la médecine rurale de demain organisées à Chéniers, dans la Creuse (18/06)

Professionnels de santé, mais aussi habitants et élus, sont invités à réfléchir et à échanger autour de l'installation de soignants en milieu rural, à Chéniers, dans la Creuse, samedi 6 juillet.

L'installation des médecins a-t-elle encore un avenir dans nos campagnes ? Cette question posée sans détour est l'intitulé des troisièmes rencontres dédiées à la médecine rurale, qui auront lieu à l'espace de la Culture et des loisirs de Chéniers, le 6 juillet prochain. Un événement proposé par le docteur Claude Landos, qui exerce à la Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de La Celle-Dunoise, et le docteur René Nicolas, président du réseau de soignants du nord de la Creuse, Marche Pro Santé.

Ateliers professionnels le matin

Dans le cadre de ce rendez-vous, ce sont les professionnels de santé qui formulent cette interrogation concernant l'installation de soignants. Ils se réunissent pour y répondre et trouver des solutions qui pourraient être mises en œuvre pour attirer certains de leurs confrères en secteur rural, lance Jean Chezeaubernard, représentant de l'association de développement local Déclit nord Creuse, partenaire de la manifestation aux côtés du centre hospitalier de Guéret, de l'Association des maires ruraux de France et d'une douzaine d'autres organismes, dont la Caisse primaire d'assurance maladie de la Creuse.

Alors que la désertification médicale tend à être considérée comme une maladie incurable pour nombre d'habitants et d'élus d'espaces ruraux, les promoteurs de ces rencontres insistent pour que les décideurs soient davantage attentifs à leurs propositions. Comme le défend Sylanda Laurent, médecin généraliste dans la commune de Genouillac et secrétaire adjointe de Marche Pro Santé :

Des idées, nous en avons. Et il faut absolument que les institutions les entendent. Elles doivent enfin flécher les financements sur des actions concrètes

Ainsi, le 6 juillet prochain, à Chéniers, une trentaine d'acteurs de la santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, internes...) seront invités à poser leurs diagnostics et à proposer des actions prêtes à l'emploi, dans le cadre d'ateliers de réflexion, de 10 heures à 12 h 30.

Travailler sur l'attractivité

Nous voulons soigner l'environnement du soignant, résume Sylanda Laurent. Ce qui passe inévitablement par un focus sur la notion d'attractivité. En se demandant pourquoi un professionnel va vouloir s'installer dans un territoire pour y exercer, ajoute Julien Villegente, médecin généraliste au centre hospitalier de Guéret.

De multiples leviers sont évoqués : mise en avant d'un cadre de vie, possibilités d'emplois pour les conjoints des soignants, valorisations des offres de loisirs et de services disponibles... Mais seront aussi abordées à Chéniers les différentes formes d'installations possibles, ajoute Julien Villegente. Et ce dans l'objectif de répondre au mieux aux attentes des patients et des soignants. Par exemple, aujourd'hui, des médecins exercent à la fois en partie en milieu hospitalier et en libéral, poursuit-il.

Par la voix de Rémi Bouquet, médecin interniste au CH de Guéret, les organisateurs des rencontres insistent d'ailleurs sur la complémentarité et la solidarité qui existe entre médecine de ville et médecine hospitalière, deux modes d'exercices confrontés aux mêmes carences en matière de personnels et en termes de moyens financiers.

Débats ouverts à tous l'après-midi

Si la journée du 6 juillet mobilisera en premier lieu des soignants, celle-ci s'adresse également au grand public, aux élus et aux institutions. Ainsi, tous sont invités à la restitution des ateliers et à participer à un temps d'échanges, de 14 h 15 à 16 heures.

L'ensemble sera filmé et diffusé en direct sur You Tube, dans l'espoir de toucher le plus grand nombre de personnes. Et, peut-être, inciter de nouveaux professionnels de santé à poser leurs plaques dans nos villages.

La Gazette des communes - « La loi "Notre" suscite encore la colère des maires » (18/06)

Ancien journaliste et désormais fonctionnaire territorial, Luc Chatel est allé à la rencontre des édiles des villes et des campagnes. L'homonyme de l'ancien ministre de l'Education publie un livre à mi-chemin entre l'enquête et l'essai : « Qui veut la peau des maires de France ? ». Et le tableau n'est pas très réjouissant...

Son grand-père était maire d'un village dans la région de Boulogne-sur-Mer (Nord). Devenu journaliste à « Témoignage chrétien », l'hebdo aujourd'hui disparu des cathos de gauche, Luc Chatel est allé régulièrement à la rencontre des édiles des villes et des campagnes. Implanté à Saint-Etienne depuis quelques années, il a assuré la correspondance du « Monde » avant de basculer de l'autre côté du miroir. Militant du service public, il a passé, à la veille de la cinquantaine, le concours de rédacteur territorial. Après l'avoir réussi, Luc Chatel a intégré le service de la communication d'une commune de 7 000 habitants de l'agglomération stéphanoise, La Talaudière, qu'il dirige depuis un an.

L'homonyme de l'ancien ministre de l'Education nationale publie, ce printemps, un livre à mi-chemin entre l'enquête

et l'essai : « Qui veut la peau des maires de France ? ». Un an après l'incendie criminel perpétré contre le domicile du premier magistrat de Saint-Brévin et le traquenard dans lequel a failli périr la femme de l'élus de L'Haÿ-les-Roses durant les émeutes de l'été 2023, le tableau n'est pas très réjouissant. « Pendant longtemps, le mandat de maire se résumait à deux mots : passion et vocation. Aujourd'hui, c'est : agressions et démissions », s'alarme Luc Chatel. Point de doute, pour l'auteur : « Le maire est devenu, à la fois, l'objet du mépris de l'Etat et des colères des Français, dont il a pourtant été l'élus préféré. » De l'inflation des normes aux citoyens consommateurs, Luc Chatel met en lumière les phénomènes qui empoisonnent la vie des édiles. Un livre qui résonne, en creux, comme une ode à la commune et la République au village.

Au-delà des agressions, très médiatisées, de Saint-Brévin et L'Haÿ-les-Roses, quelles sont les affaires les plus graves, les plus emblématiques, à l'origine du blues des maires ?

A Plougrescant, dans les Côtes-d'Armor, Anne-Françoise -Piédallu a reçu des menaces de mort. Elle a découvert, à deux reprises, que sa voiture avait été trafiquée : d'abord, une roue a été -desserrée, puis les quatre freins de son -véhicule ont été sectionnés.

A Rezé, ville de 43 000 habitants près de Nantes, le maire Hervé Neau a été retrouvé pendu dans la mairie. Durant plusieurs semaines, il avait été la cible d'un corbeau qui lui avait envoyé, ainsi qu'à des membres de sa famille, à des élus et à un journaliste, des courriers diffamatoires sur sa vie privée. Avant de se suicider, Hervé Neau a laissé sur son bureau de maire une lettre manuscrite dans laquelle il expliquait que ce harcèlement était l'unique raison de son geste.

A Ledoux, dans les Pyrénées-Atlantiques, le maire, Bernard -Aurisset, a un profil de battant. Cet ancien joueur de rugby, cadre supérieur dans une très grande entreprise, a quitté son travail pour se consacrer à sa commune de 1 000 habitants. Mais il s'est retrouvé face à un mur : celui de l'Etat, qui l'a lâché quand il a voulu reconstruire son école incendiée et lorsqu'il a dû faire face à un habitant agressif qui l'a frappé et mis à terre devant ses petits-enfants. Cette personne s'est révélée être un important trafiquant de drogue, suivi par la gendarmerie et la justice, mais ces dernières n'avaient pas cru bon d'informer le maire de sa dangerosité. -Bernard Aurisset m'a confié avoir connu de vrais moments de découragement.

De quoi toutes ces agressions sont-elles le nom ?

Elles révèlent une désacralisation du maire. Didier -Demazière et Rémi Lefebvre ont récemment publié un livre sur ces « élus déclassés ». Le deuxième avait lancé un signal d'alerte au lendemain des élections municipales de 2020. Il avait publié une étude qui démontrait que l'abstention touchait les municipales comme elle avait atteint les autres scrutins, à l'exception de la présidentielle. On peut aussi citer une étude de 2017, selon laquelle la moitié des Français ne connaissent pas le nom de leur maire.

A un niveau plus global, ces agressions révèlent une montée de l'individualisme et de l'agressivité dans la société. De plus en plus de Français considèrent leur rapport à la politique par le seul prisme de la défense de leurs intérêts particuliers, sans aucun égard pour l'intérêt général. Ce sont eux que je nomme les citoyens consommateurs. Et de nombreuses études révèlent que, depuis le Covid, les Français sont devenus bien plus agressifs et impatientes dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Dans quelle mesure les règles de la transparence entravent-elles, selon vous, la mission des maires ?

L'Etat et les parlementaires ont voulu agir sur la question des conflits d'intérêts juste après l'affaire -Cahuzac, en créant, en 2013, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et en votant une loi sur la transparence de la vie publique.

Or cette dernière, et la jurisprudence qui a suivi, a abouti à des dérives qu'illustre par exemple la question du déport. Ce principe veut qu'un élu local membre du bureau d'une association ne participe pas au vote de l'attribution d'une subvention à l'association dont il fait partie. Ainsi, Jean-Marc Lacroix, le maire d'Uzech-les-Oules, dans le Lot, a été condamné en 2018 pour prise -illégal de l'intérêt parce qu'il avait voté une subvention de 250 euros à une association de poterie.

Le -procureur avait requis trois mois de prison et deux ans d'inéligibilité ! Par la suite, le juge a exigé du maire, ou de l'adjoint, qu'il ne vote pas l'attribution de la subvention et sorte de la salle du conseil au moment du vote. -Beaucoup de maires ne connaissent toujours pas cette obligation.

En quoi l'Etat met-il des bâtons dans les roues des maires ?

Tous déplorent un manque de consultation de l'Etat lorsqu'il élabore des lois les concernant au premier chef. C'est le cas pour la loi de 2005 en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées. Aucun édile ne discute bien sûr cet

objectif. Mais la mise en oeuvre de ce texte est quasi impossible pour beaucoup d'entre eux, car ils n'en ont ni les moyens techniques, ni financiers. Les services préfectoraux pourraient bien les accompagner, mais ce n'est pas le cas. Résultat : alors que les objectifs de la loi « handicap » devaient être atteints en 2015, à peine la moitié a été -réalisée en 2024.

La Loi « Notre » de 2015 suscite aussi la colère des maires contre l'Etat. Ce texte a obligé les communes à intégrer des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui sont parfois tellement étendus et regroupent tant de communes que de nombreux édiles n'arrivent plus à faire entendre leur voix. Or, ce sont souvent ces maires de petites -communes rurales qui cumulent déjà de nombreux problèmes par -ailleurs. Cette loi a aussi forcé les communes à céder aux EPCI certaines de leurs compétences (eau, déchets, tourisme...). En plus d'une baisse de moyens, les maires dénoncent une réduction de leur capacité -d'action. On arrive donc à ce double constat selon lequel les maires se font -beaucoup plus agresser qu'avant, et souvent bien plus violemment, alors même qu'ils ont moins de pouvoirs qu'avant. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils sont de plus en plus -nombreux à démissionner.

La Gazette des communes – Le point sur l'obligation légale de Débroussaillage (19/06)

[Deux décrets de fin mars détaillent les modalités de mise en oeuvre des obligations légales de débroussaillage. Ces textes font suite à la loi adoptée l'été dernier en réaction aux mégas-feux qui avaient frappé la France en 2022.](#)

Des méga-feux ont frappé la France en 2022. En réaction, la Loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 a été promulguée afin de mettre en place une stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies. De cette loi, découle, notamment, le renforcement de l'obligation légale de débroussaillage (OLD).

[Objectifs](#)

Mesure essentielle de lutte contre les incendies de forêt, le débroussaillage correspond aux « opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature, dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies » (Code forestier, art. L.131-10).

Le Décret n° 2024-295 du 29 mars 2024, en vigueur depuis le 1er avril, simplifie les procédures de mise en oeuvre des OLD avec, pour principal objectif, de prendre davantage en compte les obligations de débroussaillage dans les documents et autorisations d'urbanisme et d'élargir le champ de la dispense de la déclaration préalable aux coupes et abattages d'arbres nécessaires à leur mise en oeuvre.

[Contenu des documents d'urbanisme](#)

La Loi du 10 juillet 2023 prévoit que les périmètres des terrains concernés par des OLD et de maintien en l'état débroussaillé doivent être indiqués sur plusieurs documents graphiques et annexés au plan local d'urbanisme ou au -document d'urbanisme en tenant lieu, ou à la carte communale (code forestier, art. L.131-16-1).

Le décret ajoute plusieurs éléments à la liste des annexes au plan local d'urbanisme et à la carte communale (code de l'urbanisme, art. R.151-53, R.161-8) des périmètres des secteurs concernés par des obligations de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé; à la liste des servitudes d'utilité publique du code de l'urbanisme, les servitudes de passage et d'aménagement instituées en application de l'article L.134-2 du code forestier, qui contribuent à la défense des bois et forêts contre les incendies.

Nouvelle dérogation

Une nouvelle dérogation à l'obligation de déclaration préalable pour les coupes et abattages d'arbres est mise en place dans certaines zones (code de l'urbanisme, art. R.421-23-2) lorsque ces coupes ou abattages sont effectués en application d'une obligation de débroussaillage, y compris en espace boisé identifié au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme, et en espace boisé classé en application de l'article L.113-1 du même code. S'agissant de la dérogation faite pour les sites classés, l'abattage d'arbres de haute tige dans le cadre des travaux de débroussaillage restera assujéti à une autorisation spéciale désormais délivrée par le préfet (code de l'urbanisme, art. R.421-23-2 5°).

[Nouvelle compétence du préfet](#)

Les nouvelles dispositions instituent la compétence du préfet pour délivrer l'autorisation spéciale de travaux en site

classé lorsqu'elle est demandée pour l'abattage d'arbres de haute tige dans le cadre de travaux de débroussaillage mentionnés au deuxième alinéa de l'article L.131-10 Du code forestier (nouvel alinéa ajouté à l'article R.341-10 du code de l'environnement). Ces dispositions relatives à la compétence du préfet s'appliquent aux demandes d'autorisations spéciales de travaux déposées depuis le 1er avril 2024.

Accord des propriétaires

Pour faciliter la mise en œuvre des obligations de débroussaillage par les personnes publiques ou les opérateurs publics, le législateur crée une « procédure d'accord simplifiée » (code forestier, art. L.131-14) : les collectivités et leurs groupements peuvent réaliser des travaux de débroussaillage avec l'accord écrit ou tacite des propriétaires des terrains concernés (code forestier, art. L.134-6).

L'accord des propriétaires doit être recueilli dans les conditions définies par le Décret n° 2024-284 du 29 mars 2024, entré en vigueur le 31 mars. Il s'agit d'une procédure d'accord simplifiée applicable à l'égard du propriétaire et de l'occupant du fonds voisin sur lequel s'étend l'opération de débroussaillage.

Les communes, leurs groupements et les syndicats mixtes qui prennent l'initiative de mettre en œuvre ces actions de débroussaillage doivent procéder à la notification du propriétaire du fonds ou, lorsque le propriétaire n'est pas identifié, à l'affichage en mairie un mois au moins avant le début de la période prévue pour la réalisation de l'action de débroussaillage. A défaut de réponse à l'issue d'un délai d'un mois, l'accord sera réputé acquis.

Localtis – Revalorisation des secrétaires de mairie : les syndicats restent vent debout (20/06)

Les représentants syndicaux membres du conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) ont, le 19 juin, voté massivement contre les projets de décrets d'application de la loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, lesquels étaient soumis à l'avis de l'instance pour la seconde fois. À l'inverse, les employeurs territoriaux ont tous approuvé ces projets de textes.

Ce nouvel examen en séance plénière était dû à un rejet unanime par le collège syndical des projets de décrets d'application de la loi du 30 décembre 2023, lors d'une première réunion plénière, qui s'est tenue le 29 mai (voir notre article).

Le désaccord manifesté par les syndicats porte sur les termes mêmes de la loi. Un texte qui, pourtant, lors de la discussion parlementaire, avait été approuvé à l'unanimité tant dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale que dans celui du Sénat.

La loi réserve le bénéfice des nouveaux dispositifs de promotion interne en catégorie B aux "fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois respectif", c'est-à-dire les grades C2 et C3. C'est le reproche que les syndicats lui adressent. Selon eux, les secrétaires de mairie seraient, du fait de pratiques de recrutement contraires aux textes, plusieurs milliers à être positionnés dans le grade C1.

Parce qu'ils ont vocation à permettre l'application de la loi, les projets de décrets entérinent donc ce que Sébastien Janssem, représentant de la FAFPT au CSFPT, appelle "une discrimination" à l'encontre de très nombreux secrétaires de mairie.

Les représentants syndicaux se sont également vivement opposés au maintien dans les projets de décrets de la possibilité pour les employeurs territoriaux d'attribuer, en fonction de la valeur professionnelle des secrétaires de mairie, une réduction de la durée requise pour les avancements d'échelon les concernant. La CFDT s'est toutefois félicitée de la prise en compte d'un de ses amendements prévoyant que les critères applicables à "l'avancement au mérite" des secrétaires de mairie, devront être "validés" par le comité social territorial (CST), instance où siègent des représentants syndicaux.

Concours d'Atsem

À noter que les représentants de la CFDT se sont abstenus sur les deux projets de décrets mettant en place une formation qualifiante sanctionnée par un examen professionnel et permettant à des agents de catégorie C d'être promus en catégorie B. Le dispositif, qui "n'est pas antinomique [avec le statut de la fonction publique]" représente une "avancée" pour les agents, déclare Marie Mennella, secrétaire fédérale d'Interco-CFDT.

Au cours de la séance, le CSFPT a adopté à l'unanimité un vœu demandant des mesures pour favoriser l'intégration dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) des nombreux "agents faisant fonction" d'Atsem - à savoir des personnels réalisant les mêmes tâches, mais employés dans la filière technique ou comme contractuels. Le conseil supérieur préconise une modification de la répartition des postes à pourvoir entre les lauréats du concours d'Atsem, laquelle favorise aujourd'hui les candidats passant le concours externe. Le CSFPT estime que la part de 60% de postes ouverts actuellement pour ce concours devrait être dévolue temporairement au concours interne (lequel ne bénéficie que de 30% de postes aujourd'hui).

Localtis – France ruralités revitalisation : la première partie du zonage est parue (20/06)

Le nouveau zonage de France ruralités revitalisation a été publié au Journal officiel. Il entrera en vigueur au 1er juillet 2024. La réforme destinée à remplacer les anciennes zones de revitalisation rurale reste encore incomplète ; il manque un décret déterminant les critères de sélection des zones dites FRR+ et l'arrêté listant ces communes bénéficiant de ce coup de pouce supplémentaire. Mais ce zonage complémentaire ne devrait pas intervenir avant le 1er janvier 2025.

L'arrêté portant sur le zonage France ruralités revitalisation (qui succède aux zones de revitalisation rurale à compter du 1er juillet) est paru au Journal officiel, le 20 juin. Plus de 17.700 communes sont concernées. Un second arrêté permet le repêchage des quelque 2.200 communes qui étaient amenées à sortir de l'ancien zonage ZRR, comme annoncé par le Premier ministre, Gabriel Attal, le 5 juin (voir notre article). Mais pour que la réforme soit complète, il manque encore la publication du décret sur les "FRR+", c'est-à-dire les communes nécessitant un coup de pouce supplémentaire, et l'arrêté listant ces mêmes communes. Un quart des communes classées en FRR "socle" devraient être dans ce cas de figure. Seulement, cela ne sera pas pour tout de suite. Le gouvernement table sur le 1er janvier 2025. "Contrairement aux FRR pour lesquelles on a retenu des critères en valeur absolue, pour les FRR+, le gouvernement a voulu faire dans la dynamique, c'est-à-dire prendre en compte les intercommunalités où ces critères (densité, revenu moyen des habitants, taux d'emploi) sont en baisse", et ce sur la période 2009-2020, explique Bertrand Hauchecorne, le maire de Mareau-aux-Prés (Loiret), mathématicien, qui a travaillé avec le cabinet de la ministre déléguée Dominique Faure à la définition des modes de calcul.

S'agissant du zonage "socle", on rappellera que 13 départements (Ariège, Aveyron, Lot, Lozère, Gers, Creuse, Cantal, Meuse, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Indre, Haute-Marne et Nièvre) sont classés dans leur intégralité. Enfin presque. Les villes de Gap et Nevers, dépassant le seuil des 30.000 habitants requis pour pouvoir être classées, n'en font pas partie, contrairement à ce que l'on aurait pu croire. Quant au repêchage, il fait suite à la forte mobilisation des maires concernés ces derniers mois, relayés par les associations d'élus (voir notre article du 14 mars).

Situations incongrues

Mais rattrapage ou pas, ce classement fait beaucoup de mécontents. Et ce en raison de la notion de "bassin de vie" de l'Insee qui a été utilisée pour "rattraper" les communes avec des situations incongrues (voir notre article du 7 juin). Dans la Loire, la forte mobilisation d'Isabelle Dugelet, maire de La Gresle et vice-présidente de Charlieu Belmont communauté, aura été vaine. 19 communes de l'intercommunalité ont été rattachées, mais six autres ont été écartées (La Gresle, Sevelinges, Le Cergne, Jarnosse, Arcinges et Cuinzier). Car cette communauté de communes se situe au cœur d'un imbroglio administratif, à cheval sur 4 bassins de vie, 3 départements (Loire, Rhône, Saône et Loire) et 2 régions (Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté). Et ces six communes n'appartiennent pas au "bon" bassin de vie, alors qu'elles sont toutes situées en zone de montagne et en zone d'intervention prioritaire pour l'installation de médecins. "Certaines communes retenues ont des recettes plus importantes et des revenus par habitant plus élevés et vont donc bénéficier des bonus liés au classement", explique l'édile qui a fait ses calculs. Et elle se montre catégorique : rien, au regard des critères de densité et de revenus, ne justifie cet arbitrage, comme elle s'en est encore ouverte ce jeudi auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de la direction générale des collectivités locales (DGCL). De plus, poursuit-elle, ces six communes sont les plus éloignées de la ville-centre où sont installés tous les équipements communautaires (France Services, piscine, voie verte, muséo-parc, crèches, etc.). À l'inverse, le pôle de son "bassin de vie" de rattachement – Thizy-les-Bourgs- a perdu 10% de ses équipements au cours des dix dernières années. Arguments qu'elle a tenté de faire valoir auprès du cabinet de

Dominique Faure ces dernières semaines, sans obtenir de réponse.

"Cela vient casser l'unité territoriale"

Or ce classement aura des incidences très concrètes. En 2012, les Ehpad de Belmont (commune classée) et La Gresle (non classée) ont fusionné pour devenir l'Ehpad du Pays de Belmont, comprenant les deux anciennes résidences. "Comment pourra-t-on traiter différemment les salaires, d'une résidence à l'autre", interroge l'élue, citant aussi l'exemple des "colos apprenantes". En fonction du classement, les familles payeront 35 ou 400 euros... "Cela vient casser toute la dynamique entreprise depuis dix ans et met à mal notre unité territoriale", fulmine Isabelle Dugelet qui confie songer à mettre sa démission de vice-présidente dans la balance. "On est en train de créer une division dans un territoire où tout allait bien."

Malheureusement ces exemples ne sont pas isolés. Alertés, les services du Premier ministre ont préféré refermer le couvercle à court terme et publier les arrêtés avant les élections. L'AMRF compte recenser tous les secteurs en difficulté pour tenter de mener une action collective. "Nous ne pouvons admettre que le périmètre de bassin de vie soit une nouvelle composante du millefeuille territorial", insiste Isabelle Dugelet.

L' indépendant Aude - Élections législatives 2024 : l'association des maires ruraux de l'Aude demande aux candidats de s'exprimer sur 10 points (20/06)

Refusant d'appeler à voter pour un candidat ou un parti précis, ce vendredi 20 juin l'AMRA a toutefois soumis une liste de dix points sur lesquels elle aimerait voir les candidats se positionner. Une façon "d'élever le débat démocratique" et de le "recentrer sur des sujets importants".

"Dans l'association des maires ruraux de l'Aude, il y a des élus de tout bord. Notre travail réside avant tout dans l'intérêt général et le bien commun." C'est dans le respect de ce credo et à travers la voix de son président Jean-Jacques Marty, que l'AMRA a décidé d'aborder ces nouvelles élections législatives dans le département.

Mais s'il n'est pas question d'appeler à voter pour un candidat, un parti ou un bord politique, l'association a toutefois décidé de jouer un rôle en interpellant directement les candidats des trois circonscriptions. "Notre question est simple, indique le bureau dans un communiqué transmis ce vendredi 20 juin, quelles sont les mesures, lois et dispositions que vous prendrez pour satisfaire ces valeurs au cours de votre mandat de député ?"

À la suite, une liste de dix engagements :

1. Défendre la commune et la liberté municipale, principe constitutionnel, expression primordiale de la démocratie ;
2. Porter les positions des élus ruraux dans les instances locales et nationales en conservant notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs et partis politiques ;
3. Représenter et soutenir les élus ruraux dans leurs actions ;
4. Agir pour le maintien et le développement de services au public adaptés aux besoins et se mobiliser pour les défendre ;
5. Développer une image positive et dynamique de la ruralité ;
6. Œuvrer pour un aménagement équilibré, juste et concerté des territoires métropolitains et d'outre-mer, en prenant en compte sur les spécificités et les atouts du monde rural ;
7. Faire appliquer l'égalité républicaine effective entre les citoyennes, les citoyens des campagnes et des villes et favoriser une société inclusive ;
8. Agir pour un dynamisme économique, social, et durable en favorisant des solutions innovantes et pérennes ;
9. Faire respecter la commune au sein des établissements de coopération intercommunale et assurer une représentation équitable ;
10. Limiter le cumul des mandats et défendre un statut sécurisant et valorisant pour les élus afin de permettre l'engagement de tous ; favoriser la parité dans les conseils municipaux et communautaires.

Paris-Normandie - MonShérif, une application pour protéger les

Daubeuf-la-Campagne est la première commune de l'Eure à utiliser MonShérif. Mais à quoi sert cette nouvelle application ? Laurance Bussière, la maire, nous explique.

Daubeuf-la-Campagne est la première commune de l'Eure à tester le dispositif « MonShérif ». Cette technologie, soutenue par l'Association des maires ruraux de France (AMRF), a été entièrement développée en France. Elle se présente sous la forme d'un petit bouton de 2,5cm de côté qu'il suffit de presser pour appeler du secours, en géolocalisant la personne en difficulté.

« Dans toute la France, nous dressons le triste constat d'une généralisation des violences, menaces et intimidations à l'égard de nos élus, déplore Dominique Chappuit, vice-présidente de l'AMRF. C'est dans l'objectif de sécuriser tous les élus que l'AMRF leur recommande le dispositif MonShérif qui a largement prouvé son efficacité sur le terrain et va leur permettre, en toute discrétion, de donner l'alerte sans avoir à se saisir de leur téléphone. »

« Très simple à utiliser »

Laurance Bussière, maire de Daubeuf-la-Campagne et présidente des maires ruraux de l'Eure, avait bénéficié de plusieurs de ces appareils en démonstration, il y a maintenant un an. « Je n'avais jamais pris le temps de les regarder », avoue-t-elle. Elle s'y est intéressée il y a seulement quelques jours, et l'essai a été très concluant. « Ce bouton connecté est très simple à utiliser, salue-t-elle. Il suffit d'installer une application sur son smartphone, pour pouvoir déclencher une alarme quand on en ressent le besoin, et appeler à l'aide en cas d'agression, de situation dangereuse ou de secours ».

La maire ne quitte plus ce petit appareil qu'elle porte sur elle en permanence. Elle en a également équipé sa secrétaire de mairie Sabrina Terryn, le jardinier et la femme de ménage de la commune. Contrairement aux élus, pour qui les maires ruraux de l'Eure ont déjà mis en place des sessions d'auto-défense combinant la psychologie et le karaté, ces employés ne sont pas forcément exposés à des individus menaçants dans l'exercice de leur métier. Mais MonShérif peut aussi leur être utile, s'ils sont victimes d'un malaise ou d'un accident au travail.

Des applications multiples

« Il y a quelques jours, raconte la maire, je suis intervenue sur un arbre tombé au sol et qu'il fallait que j'enlève. J'ai glissé et je me suis cassé la figure. Je me suis relevée sans problème, mais si je m'étais blessée, j'aurais pu appeler de l'aide grâce à ce petit bouton ».

Avec la petite expérience qu'elle s'est déjà forgée, elle pense que ce dispositif pourrait être précieux pour les femmes victimes de violences conjugales. Il pourrait aussi aider les enseignants à se sentir moins seuls dans leurs classes. D'autant plus que son coût est modique : 54,90€, une fois pour toutes, pour les communes adhérentes de l'AMRF et 89,90 € pour les autres.

« Je regrette d'avoir attendu si longtemps avant de m'en servir, confie Laurence Bussière. J'invite mes collègues à adopter MonShérif. Nous leur ferons découvrir et nous en ferons gagner quelques exemplaires dès la prochaine réunion de l'AMRF, après les vacances d'été. »